22 mai 1791

0

Case FRC 781

DÉCRET

CONCERNANT

LA LIQUIDATION ET LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE DE L'ÉTAT,

Du 22 Mai 1791.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon Comité central de liquidation, qui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le Directeur géneral de la liquidation, décrète qu'en conformité de ſes précédens Décrets ſur la liquidation des dettes de l'Etat, & ſur les fonds deſtinés à l'acquit de la dette, il ſera payé aux ci-après nommés, pour les cauſes qui vont être expliquées, les ſommes qui ſeront pareillement déterminées :

SAVOIR:

1°. *Arriéré du département de la maiſon du Roi, différens employés de la maiſon du Roi.*

D'Haugeranville, ancien Major de la ci-devant Compagnie des Gardes de la porte, pour dépenſes extraordinaires de la Compagnie, la ſomme de trois mille livres, ci. . . . . 3,000 l.

Laſſus, Chirurgien ordinaire de

M+W 1492

Mesdames, tantes du Roi, pour gages, cent cinquante livres, ci	150 l.
Belurgey, Capitaine de l'équipage des mulets de la chambre du Roi, pour appointemens pendant l'année 1789, la somme de quatorze cent douze livres dix sols, ci	1,412 l. 10 s.
De Besson, Ecuyer de la main du Roi, pour livrées pendant les années 1788 & 1789, trois mille cent soixante-huit liv. dix-huit sols, ci	3,168 18
Laulanhier, Argentier des Enfans de France, pour frais de voyage en 1789, deux mille livres, ci	2,000 l.
Jourdain, vérificateur des bâtimens du Roi, pour honoraires & opérations pour les réglemens des ouvrages faits pour la construction des deux hôtels des écuries d'Artois, sept mille neuf cent liv., ci	7,900
Lallemant de Nantouillet, Maître des cérémonies, pour dédommagemens de ses droits, à cause de l'inhumation du corps de M. le Dauphin à Saint-Denis, & récompenses, trois mille deux cent dix liv., ci.	3,210
Cassini, *Gentil* & *Jaurat*, pour appointemens & indemnités de logement en 1789, dix mille quatre cent soixante-quinze livres, ci.	10,475
Gabriel & *Lebas*, pour déboursés faits, pour sûreté de la police & de l'approvisionnement des marchés, pendant l'année 1788 & les six premiers mois 1789, A l'un, la somme de . . . . 2,196tt 8ß A l'autre, celle de . . . . . . 1,607 15 Faisant ensemble, trois mille huit cent quatre livres trois sous, ci	3,804 3 ß
Randon de la Tour, pour les dépenses par lui faites au jardin royal, cinq mille huit cent soixante-six liv douze sous huit den., ci	5,866 12 8 d.

Campan, ſecrétaire du cabinet de la reine, pour ſon traitement pendant 1789, quatre mille ſept cent cinquante liv. ci. | 4,750 l.

Duruey, adminiſtrateur du tréſor public, pour rembourſement de l'achat par lui fait de chevaux en Angleterre & en Irlande, pour la remonte de la grande écurie en 1788, cent-quatre-vingt-un mille ſept cent vingt-une livres quinze ſous huit deniers, ci . . . . 181,721 15 ſ. 8 d.

2°. *Arriéré du département de la guerre.*

Pour traitemens & appointemens de gouverneurs & lieutenans-généraux des différentes provinces & villes, pendant les années 1788 & 1789, la ſomme de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent onze livres trois ſous cinq deniers.

SAVOIR:

D'Archiac, pour le gouvernement du fort Breſcou, ſauf les déductions à faire, la ſomme de ſeize mille neuf cent vingt livres, ci 16,920

Veuve & héritiers Fleury, pour le gouvernement d'Aiguefmortes, à compter du premier janvier 1788 au 13 avril ſuivant, ſauf la retenue des quatre deniers pour livre, la ſomme de deux mille cinq cent ſoixante-quinze livres, ci 2,575

Denoue, pour le gouvernement d'Aiguefmortes, pendant l'année 1789, ſauf la retenue de la capitation, des quatre deniers pour livres, la ſomme de quatre mille huit cent trente-trois livres, ci . . 4,833

Laval, gouverneur du pays d'Aunis

& de la ville de Sedan, pour ſes appointemens des ſix derniers mois 1788, & de l'année entière 1789, la ſomme nette de quarante-trois mille quatre cent quatorze livres dix ſous quatre deniers, ci . . 43,414 l. 10 ſ. 4 d.

Buzançois, gouverneur du Havre, pour ſes appointemens des ſix derniers mois 1788 & de l'année 1789, la ſomme nette de trente mille ſix cent ſoixante-neuf livres treize ſous un denier, ci . . 30,669 13 1

3°. *Arriéré du département des finances.*

Illumination de Paris, pendant les mois d'août, ſeptembre & octobre 1789.

Tourtille, *Saugrain & compagnie*, entrepreneurs de l'illumination de Paris, la ſomme de ſoixante-dix mille ſoixante-deux livres dix deniers, ci 70,062 10

4°. *Domaines & féodalité.*

Pour rembourſement de quittances de finances de droits d'échanges, & autres acquits du roi, ſupprimés par le décret du 3 mai 1790, ſanctionné le 9 du même mois, rembourſables aux termes de l'article LVIII dudit décret, la ſomme de cent douze mille neuf cents livres.

S a v o i r :

Berthelot, *Baye*, pour droit de landes, péages, robinage & autres dans la ville de Narbonne, la ſomme de cent onze mille livres, avec les intérêts, à compter de l'époque de la ceſſation de la perception deſdits droits, ci 111,000

Duperré, pour les droits d'échanges à Beaumont-ſur-Buchi & dans le ci-devant fief du Veneur, la ſomme de quatre cents livres, avec les intérêts, à compter du 12 avril dernier, ci	400 l.
Goulé, pour les droits d'échanges à Senneville, la ſomme de cent livres, avec les intérêts à compter du 16 mars dernier, ci	100
Combault, pour les droits d'échanges à Dampont, la ſomme de cinquante livres, avec les intérêts, à compter du 29 janvier dernier, ci	50
Talleyrand-Périgord & ſon épouſe, pour droit d'échanges à Montchauvet, Villeneuve en Chevry & autres lieux, la ſomme de ſept cent cinquante livres, avec les intérêts, à compter du 31 janvier dernier, ci	750
Mathan, pour droits de juſtice dans la paroiſſe de Saint-Pierre de Semilly, la ſomme de ſix cents liv., avec les intérêts à compter du 21 février dernier, ci . . .	600
Jourdain, pour droit d'échanges dans les ci-devant fief du Verger & ſeigneurie de Saint Gilles-de-la-Neuville, la ſomme de deux cents livres, avec les intérêts, à compter du 12 avril dernier, ci	200

Charges & offices.

Araſat, pour le rembourſement de ſon office de receveur des décimes du diocèſe de Lodève, la ſomme de cinq mille ſept cent quatre-vingt-dix-ſept livres dix ſous, ci	5,797	10 ſ.

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du premier ſeptembre 1790.

Pour le rembourſement de la finance des charges & offices des agens de change de la ville de Paris.

Simon - François Dufreſne, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du premier avril 1791.

Jean - Nicolas Guedon, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du premier avril 1791.

François-Alexandre Page, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 Avril 1791.

Jean - Louis - Antoine Arger de Perniſſon, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci . . 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Savinien Bercéon, pour la finance de ſon office, droit de marc d'or, ſous pour livres, droits aliénés, droit de ſceau & bourſe commune, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres onze ſous, ci . . . . 101,311 11 ſ.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

François Perſonnes des Brières, pour la finance de ſon office, droits de mutation, de marc d'or & ſous pour livre d'icelui, droits aliénés, droits de ſceau & bourſe commune, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci . . . 105,978 5 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1790.

François-Joſeph Artaud, pour la finance de ſon office, droits de marc d'or & ſous pour livre, droits aliénés, droits de ſceau & bourſe commune, la ſomme de

cent un mille trois cent onze livres onze sous, ci . . . . 101,311 l. 11 f.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Louis-Aspais Amiot, pour la finance de son office, la somme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Pierre-Nicolas Carron, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres onze sous, ci . . . 101,311 11

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Barthelemy Madinier, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres onze sous, ci. 101,311 11

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Jean-Alexandre Papon, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres onze sols ; ci . . 101,311 11

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Pierre-Marie Orry Delaroche, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent cinq mille neuf cent soixante-dix huit livres cinq sous huit deniers, ci . . . . 105,978 5 8 d.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du neuf avril 1791.

Louis-Benoît Maillard, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis la somme de cent un mille trois cent onze livres deux sous, ci 101,311 2

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 9 avril 1791.

Agée, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de

cent un mille trois cent onze livres onze ſous, ci . . . . 101,311 l. 11 ſ.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Joſeph-Nicolas Savoye, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent huit mille deux cent ſoixante-neuf livres dix-neuf ſous, ci 108,269 19

Avec les intérêts, à compter du 9 avril 1791.

Pierre Gaujat, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres huit ſous, ci 101,311 8

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Jean-Baptiſte-Joſeph Boſcari de Villepleine, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Claude-Bernard Autran, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Jean Prévoſt, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit d. 105,978 5 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Ange-Louis Genevez, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Jean-André Oſel, pour la finance de ſon office, & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres deux ſous, ci 101,311 2

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

François-Bréant de la Neuville, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Joſeph Deherain, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres onze ſols, ci. . . . . 101,311 11 ſ.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.

Etienne-Michel-Gerin Roſe, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 18 avril 1791.

Gabriel Deville, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci 100,000

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 18 avil 1791.

Guillaume-Ange Villette de la Muſ-ſelière, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres onze ſous, ci 101,311 11

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 18 avril 1791.

Nicolas Coindre, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres onze ſous, ci 101,311 11

Mathurin-Réné Oiry, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dit-huit livres cinq ſous huit d niers, ci . . . . 105,978 5 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 18 avril 1791.

François-Joſeph Verbanne, pour la fi-

nance de son office, la somme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 18 avril 1791.

Jean Comte de Mouvernot, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent cinq mille neuf cent soixante-dix-huit livres cinq sous huit deniers, ci . . . . 105,978 5 s. 8 d.

Avec les intérêts, à compter du 18 avril 1791.

Pierre-Jacques Perré, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres deux sous, ci . . 101,311 l. 2 s.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 18 avril 1791.

Nicolas Mallet, pour la finance de son office, la somme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 18 avril 1791.

Gaspard Liottier, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres onze sous, ci . . . . . . 101,311 l. 11 s.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 19 avril 1791.

Laurent Coniam, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres deux sous, ci . . . . . 101,311 l. 2 s.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 20 avril 1791.

Valentin-Charles Roques, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent un mille trois cent onze livres deux sous, ci . . 101,311 l. 2 s.

Avec les intérêts, à compter du 20 avril 1791.

Pierre-Laurent Laine, pour la finance

de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 20 avril 1791.

Jean-Pierre-Zacarie le Mire, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 ſ. 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 27 avril 1791.

Antoine Richard de Montjoyeux, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci . . . 105,978 l. 5 ſ. 8 d.

Avec les intérêts, à compter du 27 avril 1791.

Jean Gariſſon, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 ſ. 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 4 mai 1791.

Claude-Touſſaint Fiſſour, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cents onze livres onze ſous, ci . . 101,311 l. 11 ſ.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 6 mai 1791.

Jean-Baltazard de Barrat, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſouis huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 ſ. 8 d.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 23 avril 1791.

Les héritiers d'André-François Villette de la Louvelais, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf

cents ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci	105,978 l. 5 ſ. 8 d.
Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 23 avril 1791.	
Ambroiſe - Louis Jouanne, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante - dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci	105,978 l. 5 ſ. 8 d.
Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.	
Joſeph Roch, pour la finance de ſon office, la ſomme de cent mille livres, ci	100,000 l.
Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 9 avril 1791.	
Henry Moinat, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent huit mille deux cent ſoixante-neuf livres dix - neuf ſous, ci	108,269 l. 19 ſ.
Avec les intérêts, à compter du 9 avril 1791.	
Jean-André-Antoine-Larmoyer, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cent onze livres onze ſous, ci :	101,311 l. 11 ſ.
Avec les intérêts, à compter du 7 mai 1791.	
Gabriel-Nicolas Croizette, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent un mille trois cents onze livres onze ſous, ci	101,311 l. 11 ſ.
Avec les intérêts, à compter du 10 mai 1791.	
Benoît Muguet, pour la finance de ſon office & droits acceſſoires y réunis, la ſomme de cent cinq mille neuf cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous huit deniers, ci	105,978 l. 5 ſ. 8 d.

Avec les intérêts, à compter du 11 mai 1791.

Antoine-Claude Levevre, pour la finance de son office, la somme de cent mille livres, ci . . . . 100,000 l.

Avec les intérêts, à compter du 11 mai 1791.

Claude-Joseph Rigot, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent huit mille deux cent soixante-neuf livres dix-neuf sous, ci . . . . 108,269 l. 19 s.

Avec les intérêts de de ladite somme, à compter du 12 mai 1791.

Martin Louis, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent cinq mille neuf cent soixante-dix-huit livres cinq sous huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 s. 8 d.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 14 mai 1791.

Pierre-Marie Thiercelin, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent cinq mille neuf cent soixante-dix-huit livres cinq sous huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 s. 8 d.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 16 mai 1791.

Pierre-Virginie Roche, pour la finance de son office & droits accessoires y réunis, la somme de cent cinq mille neuf cent soixante-dix-huit livres cinq sous huit deniers, ci . . . . 105,978 l. 5 s. 8 d.

Avec les intérêts, à compter du 16 mai 1791.

Total général, six millions cinquante-quatre mille trois cent dix-neuf livres quinze sous sept deniers, ci . . 6,054,319 l. 15 s. 7 d.

A la charge, par les unes & par les autres des parties ci-dessus

dénommées, de se conformer aux loix de l'Etat, pour leurs reconnoissances de liquidation, & leur paiement à la caisse de l'extraordinaire.

Sanctionné le 25 du même mois.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

